



Assemblée Générale Ordinaire
4 juin 2016 à 9h30
Maison Régionale du Rugby
579 Avenue Jean Moulin - Le Pradet

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire

La parole est au Président **Henri Mondino** qui déclare ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire 2016 du Comité Territorial Côte d'Azur de Rugby.

Présents :

- Les Présidents des clubs du Var et des Alpes Maritimes, les Membres du Comité Directeur, les partenaires, les bénévoles, les salariés, les élus :
- Monsieur Philippe Vitel, Député du Var,
- Madame Edwige Marino, Conseiller Régional représentant La Région PACA,
- Monsieur Christian Simon, représentant TPM,
- Monsieur Hervé Stassinou, Maire du PRADET,

Lecture est faite du :

- Nombre de clubs présents ou représentés : 51
- Nombre de voix : 326
- Le quorum de 172 voix étant atteint, l'assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer.

RAPPORT MORAL – RAPPORT D'ACTIVITES

Le Secrétaire Général, Sébastien Rizza, fait lecture du rapport moral et le rapport d'activités de la saison écoulée et présenté par l'ensemble des responsables de commission.

- ➔ **Le rapport moral est mis au vote et approuvé à l'unanimité**
- ➔ **Le rapport d'activités est mis au vote et approuvé à l'unanimité**

POINT FINANCIER – BUDGET PREVISIONNEL

Le Trésorier Général, Jean Claude Franceschi, fait une présentation détaillée du budget prévisionnel de la prochaine saison à hauteur de :

Dépenses **705 850,00 €** (Hors amortissements, Hors abandon frais des bénévoles)
Recettes **705 700,00 €**

Devant les difficultés de plus en plus avérées pour encaisser les licences auprès des clubs, devant l'insuccès de la méthode mis en place par le comité , le comité directeur en date du 3 mars 2016 à voter à l'unanimité la mise en place d'une méthode de règlements des licences plus rigoureuse mais aussi mieux adapté aux contraintes du comité et aux besoins des clubs.

Il est adopté le principe qu'avant toute demande de licence pour la nouvelle saison, les clubs devront avoir solde leur retard de l'année précédente.

❖ MÉTHODE

Durant le mois d'août chaque club devra signer une autorisation de prélèvement au profit du comité de côté d'azur. À partir du mois de septembre il sera prélevé en fin de mois 12,5 % du montant total du prix des licences de l'année précédente.

Ces prélèvements seront effectués chaque fin de mois jusqu'à la fin avril avec un réajustement qui sera effectué sur l'arrêté des comptes du comité au 31 décembre. Les clubs connaîtront ainsi les montants qui seront prélevés dès la fin septembre.

- ➔ **Le budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité,**
- ➔ **la méthode proposée d'encaissement de licences pour la saison 2016/2017 est approuvé à l'unanimité.**

11h00 - Fin de l'Assemblée Générale Ordinaire.